



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal n°02

Réunion de bureau du 05 septembre 2019

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MM. Jacques THAON - Claude CASTROFLORIO- Roger ATTALI - - Julien NUCERA
Alexandre MARY-

Excusé : MM .Sébastien CHILOTTI-Youssef SIAD

Assiste : M. Laurent CAPPATTI

Début de la séance : 19h00

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°01 du 30 août 2019.

1 – CORRESPONDANCE

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE

La CDA prend acte de la décision d'arrêter l'arbitrage de M. MARIC Enzo ancien JAF et le remercie chaleureusement pour les services rendus à l'arbitrage, et notamment dans la formation des nouveaux arbitres du bassin grassois.

La CDA prend acte de l'arrivée de nouveaux arbitres : M. MATEI Denis de la Ligue de Paris Île de France et M. GUESDON Enzo (JAF) du Pays de La Loire.

La CDA a finalisé le déroulement des tests physiques du 07 septembre 2019.

M. COLOMBO Claude représentant des arbitres au sein de notre Ligue et M. ERMANI Gilles sont conviés à la réunion plénière de la CRA le vendredi 6 septembre 2019.

La CDA félicite M. STRAMACCIONI Claude pour sa nomination et intégration auprès de la CRA au poste de référent féminin.

A ce jour, 250 arbitres ont renouvelé leur licence.

3 – DEPARTEMENT DESIGNATIONS

La CDA a finalisé les désignations pour la journée des 7 et 8 septembre 2019.

Fin de séance : 22h00.

Le Président de la CDA
M. Gilles ERMANI

Les Secrétaires de séance :
M. MARY Alexandre
M. CAPPATTI Laurent